

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU VENDREDI 29 JANVIER 2016

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Date de la convocation : 22/01/2016

Date d'affichage : 02/02/2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf du mois de janvier à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 70

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Christophe CHALIER, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Gérard DELHOMEZ, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Florence LUDWIG-SIMON, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Corinne RICHARDSON, André ROATTA, Gilles RONDONI, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA

ONT DONNE POUVOIR : Marino CASSEZ à Gérard BOUCHARD, Magali CONESA à Mekia ADDAD, Jean-Marc DEGIOANNI à Mireille BANCEL, Jean-Marc DELIA à Jérôme VIAUD, Fabrice LACHENMAIER à Paul EUZIERE, Myriam LAZREUG à Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (à partir de la délibération n°002), Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI

ETAIT REPRESENTE : Henri CHIRIS par Geneviève PISCITELLI (suppléante)

ETAIENT ABSENTS : Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Cécile GOMEZ, Gérard MERO, Christophe MOREL, Catherine SEGUIN-KURATLE

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Cyril DAUPHOUD après l'approbation du procès-verbal, André ROATTA après l'approbation du procès-verbal, Brigitte VIDAL après l'approbation du procès-verbal, Stéphane CASSARINI à la délibération n°007

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Mekia ADDAD à la délibération n°005, Pierre BORNET à la délibération n°007, Jacques VARRONE à la délibération n°013 et a donné pouvoir à François BALAZUN, Philippe WESTRELIN à la délibération n°013 et a donné pouvoir à Valérie COPIN

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 18 décembre 2015

Le conseil de communauté adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DP2015_116	Conclusion d'un contrat de coproduction entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la compagnie Vortex
DP2015_117	Modification de la régie d'avances de la direction jeunesse et sports
DP2015_118	Conclusion d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent comptable de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au bénéfice de la Commune d'Andon
DP2015_119	Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et GRDF pour la réalisation d'une thermographie aérienne
DP2015_120	Signature d'une convention de partenariat entre le Musée International de la Parfumerie (miP), l'association Reveïda et le collège La Chênaie de Mouans-Sartoux
DP2015_121	Signature de la charte « Jardinons ensemble » et attribution d'une participation financière à l'association « Ratatouille » pour le développement d'un jardin collectif
DP2015_122	Signature d'une convention et attribution d'une participation financière à l'école élémentaire André Saytour, lauréate de l'appel à projets « Défi énergies propres : Roulons écolo ! » pour l'année scolaire 2015-2016
DP2015_123	Signature d'une convention et attribution d'une participation financière à l'école maternelle Roses de Mai, lauréate de l'appel à projets « Compostage à l'école, démarche écocitoyenne et création d'un jardin éducatif potager et de plantes aromatiques et à parfums » pour l'année scolaire 2015-2016
DP2015_124	Signature d'une convention et attribution d'une participation financière à l'école élémentaire Saint Jean Les Vignasses, lauréate de l'appel à projets « Siagne mon amie » pour l'année scolaire 2015-2016
DP2015_125	Signature d'une convention et attribution d'une participation financière à l'école élémentaire Pra-Redon, lauréate de l'appel à projets « Biodiversions : créons notre jardin ! » pour l'année scolaire 2015-2016
DP2015_126	Signature d'une convention et attribution d'une participation financière à l'école élémentaire Jean Rostand, lauréate de l'appel à projets « Abeille mon amie ! » pour l'année scolaire 2015-2016
DP2015_127	Signature d'une convention et attribution d'une participation financière au collège Canteperdrix, lauréat de l'appel à projets « La biodiversité au collège Canteperdrix » pour l'année scolaire 2015-2016

DP2016_001	Signature d'une convention et attribution d'une participation financière au lycée Francis de Croisset, lauréat de l'appel à projets « Trier ou ne pas trier, là est la question » pour l'année scolaire 2015-2016
DP2016_002	Recueil des tarifs au 1er janvier 2016

Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DB2015_041	Groupement de commandes - Accord-cadre - Appel d'offres ouvert - Fourniture d'électricité et de gaz naturel et services associés - Trois lots
DB2016_001	Réhabilitation d'une habitation en centre de loisirs sur la Commune de Cabris - Demandes de subvention et autorisation d'urbanisme
DB2016_002	Maison de la santé à Valderoure - Création d'un auvent (dépôt autorisation d'urbanisme)

DELIBERATIONS

Délibération n°DL2016_001 : Election d'un autre membre du bureau communautaire

Un poste d'autre membre du bureau communautaire est actuellement vacant. Il est proposé au conseil de communauté de le pourvoir. Cette élection a lieu à la majorité relative si les deux premiers tours ne permettent pas une élection à la majorité absolue.

Le conseil de communauté proclame Monsieur Jean-Louis CONIL, élu autre membre du bureau communautaire.

Délibération n°DL2016_002 : Composition des commissions thématiques - Modification n°2

Il est proposé au conseil de communauté de modifier la composition des commissions thématiques.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE MODIFIER la composition des commissions thématiques comme exposé dans le tableau joint à la délibération.

Délibération n°DL2016_003 : Modification des représentants au SCoT

Suite au décès de Monsieur Yvon MICHEL, Maire d'Amirat, et aux élections municipales de cette commune, il convient de procéder à la désignation de deux représentants au SCoT. Monsieur Jean-Louis CONIL, nouveau Maire d'Amirat, a fait part de son souhait de démissionner de son poste actuel de délégué suppléant pour être délégué titulaire auprès du SCoT. S'agissant d'un syndicat mixte fermé, les conseillers municipaux peuvent être désignés délégués.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE DESIGNER les délégués suivants au syndicat mixte chargé du SCoT :
 - Délégué titulaire : Monsieur Jean-Louis CONIL
 - Délégué suppléant : Monsieur Patrick TOSELLO
- DE NOTIFIER la délibération au président du syndicat mixte en charge du schéma de cohérence territoriale de l'ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes).

Délibération n°DL2016_004 : Espace Roure - Renouvellement du bail commercial au profit de la société Immobilière Méditerranée

Il est proposé au conseil de communauté d'accepter le renouvellement du bail commercial au profit de la société Immobilière Méditerranée, preneur à bail, pour une durée de neuf années et pour un loyer annuel de 34 484,21 euros hors taxes (soit le loyer actuel mis à jour selon la réglementation en vigueur).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER la conclusion d'un nouveau bail commercial entre la société Immobilière Méditerranée et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit bail commercial et tout document s'y rapportant.

Délibération n°DL2016_005 : Espace Roure - Renouvellement du bail commercial au profit de la société par actions simplifiée JADE

Il est proposé au conseil de communauté d'accepter le renouvellement du bail commercial au profit de la société par actions simplifiée JADE, gérante du snack situé au sein de l'Espace Roure à Grasse, preneur à bail, pour une durée de neuf années et pour un loyer annuel de 15 295,13 euros hors taxes (soit le loyer actuel mis à jour selon la réglementation en vigueur).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER la conclusion d'un nouveau bail commercial entre la société par actions simplifiée JADE et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit bail commercial et tout document s'y rapportant.

Délibération n°DL2016_006 : Mise à disposition des locaux de la crèche « L'Enfantoun » à Saint-Vallier-de-Thiey

Dans le cadre de la compétence action sociale (enfance/jeunesse) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, qui intervient notamment sur le territoire de la Commune de Saint-Vallier-de-Thiey, il convient d'autoriser Monsieur le Président d'accepter la mise à disposition des locaux de la crèche « L'Enfantoun », ainsi que le transfert partiel de l'emprunt affecté au financement de cet équipement.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE TRANSFERER comptablement la mise à disposition des locaux de la crèche « L'Enfantoun » de la Commune de Saint-Vallier-de-Thiey, dans le cadre de la compétence action sociale, à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour une valeur nette comptable de 161 860,31 €, ainsi qu'une partie de l'emprunt ayant financé cet équipement ;
- D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition des locaux de la crèche « L'Enfantoun » de la Commune de Saint-Vallier-de-Thiey dans le cadre de la compétence action sociale/petite enfance ;
- D'ACCEPTER la mise à disposition de cet équipement tel qu'inscrit à l'actif et au passif de la Commune de Saint-Vallier-de-Thiey ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à poursuivre les démarches nécessaires auprès de la commune et de l'établissement bancaire et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents ;
- DE DEMANDER à la commission locale d'évaluation des charges transférées d'évaluer la charge transférée relative à ce transfert.

Délibération n°DL2016_007 : Tableau des effectifs n°10

Il est proposé au conseil de communauté de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte de la nomination stagiaire en catégorie C d'un agent auparavant contractuel pour la direction de l'action économique.

Il est proposé de créer 1 poste et de prévoir de supprimer 1 poste. Il est proposé aussi de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des 4 suppressions qui ont été votées lors du conseil du 18 décembre 2015.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE CREER le poste suivant :
 - 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C)
- DE SUPPRIMER 4 postes : 1 éducateur de jeunes enfants, 1 conseiller principal des activités physiques et sportives, 1 conservateur en chef, 1 adjoint d'animation de 1^{ère} classe) ;
- D'APPROUVER le tableau des effectifs modifié n°10 ci-dessous ;

- DE PREVOIR de supprimer 1 poste par une prochaine délibération après avis du comité technique (1 rédacteur) ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2016 et suivants au chapitre 012 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Cadre d'emploi	Grade	Emplois existants tableau 9	Création ou suppression	Emplois tableau 10
Emploi de cabinet	Directeur de cabinet	1	0	1
Emplois fonctionnels	DGS	1	0	1
	DGA	2	0	2
Filière administrative				
Attaché	Directeur	4	0	4
	Attaché principal	4	0	4
	Attaché	25	0	25
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	6	0	6
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	5	0	5
	Rédacteur	11	0	11
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	0	3
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	8	0	8
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	21	0	21
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	45	+ 1	46
Filière technique				
Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	1	0	1
	Ingénieur principal	4	0	4
	Ingénieur	7	0	7
Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4	0	4
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	11	0	11
	Technicien	4	0	4
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	3	0	3
	Agent de maîtrise	11	0	11
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	8	0	8
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	13	0	13
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	12	0	12
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	73	0	73
Filière animation				

Animateur	Animateur principal de 1ère classe	2	0	2
	Animateur	4	0	4
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0	1
	Adjoint d'animation de 1ère classe	7	- 1	6
	Adjoint d'animation de 2ème classe	57	0	57
Filière sportive				
Conseiller des APS	Conseiller principal des APS	1	- 1	0
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	7	0	7
	Educateur des APS principal de 2ème classe	2	0	2
	Educateur des APS	14	0	14
Filière médico-sociale				
Puéricultrice	Puéricultrice de classe normale	4	0	4
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	1
	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	1
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	3	0	3
	Educateur de jeunes enfants	4	- 1	3
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	1	0	1
	Assistant socio-éducatif	1	0	1
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	0	1
	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	7	0	7
	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	16	0	16
Agent social	Agent social de 2ème classe	3	0	3
ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	1	0	1
	ATSEM de 1ère classe	1	0	1
Filière culturelle				
Conservateur du patrimoine	Conservateur en chef	1	- 1	0
	Conservateur	1	0	1
Attaché de conservation	Attaché de conservation	2	0	2
Bibliothécaire	Bibliothécaire	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	2	0	2
	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	3	0	3
	Assistant de conservation	3	0	3

	du patrimoine			
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	4	0	4
	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	29	0	29
TOTAL		473	- 3	470

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Cadre d'emploi	Grade	Temps hebdo	Emplois existants tableau 9	Création ou suppression	Emplois tableau 10
Filière administrative					
Attaché	Attaché	Activité accessoire	1	0	1
Rédacteur	Rédacteur	21h00	1	0	1
	Rédacteur	17h30	1	0	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	28h00	1	0	1
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	21h00	1	0	1
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Activité accessoire	2	0	2
Filière technique					
Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	12h15	1	0	1
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	20h00	1	0	1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	25h00	1	0	1
Filière animation					
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	8h00	5	0	5
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	10h00	1	0	1
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	17h30	2	0	2
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	18h00	4	0	4
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	22h00	3	0	3
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	25h00	1	0	1
	Adjoint	30h00	1	0	1

	d'animation de 2ème classe				
	Adjoint d'animation de 2ème classe	32h00	1	0	1
Filière sportive					
Conseiller des APS	Conseiller des APS	Activité accessoire	1	0	1
Filière médico-sociale					
Médecin	Médecin	Activité accessoire	1	0	1
Agent social	Agent social de 2ème classe	2h30	1	0	1
	Agent social de 2ème classe	7h00	1	0	1
	Agent social de 2ème classe	12h00	2	0	2
	Agent social de 2ème classe	15h00	7	0	7
	Agent social de 2ème classe	17h30	4	0	4
	Agent social de 2ème classe	20h00	4	0	4
	Agent social de 2ème classe	25h00	3	0	3
Filière culturelle					
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique	1h00	1	0	1
TOTAL			54	0	54

AUTRES VACATAIRES

Types de vacation	Durée	Forfait brut
Visite guidée musée	2h00	40 €
Majoration visite en langue étrangère ou langue des signes		+ 20 % 48 €
Majoration dimanche/jour férié/nuit		+ 20% 48 €
Majoration visite en langue étrangère/langue des signes + dimanche/jour férié/nuit		+40% 56 €

ACTIVITES ACCESSOIRES

Poste	Temps de travail	Indemnité brute
Maître-nageur sauveteur BEESAN	Complet Juin à septembre	88,60 % du grade d'éducateur des activités physiques et sportives au 11 ^{ème} échelon
Conseiller des APS	Non complet 6h00 par semaine	328,80 €
Médecin	Non complet 4h00 par semaine	393,97 €
2 agents pour missions de	Non complet	383,61 €

vérification et de mise en forme des dossiers de logement	6h00 par semaine	
--	------------------	--

Délibération n°DL2016_008 : Contrat PAS - Action TS1 « Etude de faisabilité portant sur l'amélioration des conditions de déplacements sur l'axe de la RD 2562 »

La convention « Programme d'Aménagement Solidaire » (PAS) signée entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté de communes des Terres de Siagne en février 2013 a programmé la réalisation de l'action TS1 qui consiste à mener une étude de faisabilité portant sur l'amélioration des conditions de déplacements sur l'axe de la RD 2562 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Le contenu de cette étude a été repris par délibération n°DL2015_198 du 18 décembre 2015 afin de répondre au mieux aux enjeux identifiés par les élus.

La présente délibération a pour objet d'acter la mise en œuvre de l'étude et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide régionale au titre du « PAS ». Le budget prévisionnel de cette étude est de 100 000 €. La part régionale devrait se situer à hauteur de 70% et 30% resteraient donc à la charge de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACTER la mise en œuvre de cette étude par l'inscription au budget 2016 du montant prévisionnel de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC ;
- D'APPROUVER le plan de financement de l'étude de faisabilité portant sur l'amélioration des conditions de déplacements sur l'axe de la RD 2562 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'aide régionale au titre du Programme d'Aménagement Solidaire à hauteur de 70 000 € auprès du Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Délibération n°DL2016_009 : Contrat PAS - Année 3 de la programmation - Dernière évolution du contrat PAS

La convention « Programme d'Aménagement Solidaire » (PAS) signée entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté de communes des Terres de Siagne le 25 février 2013 a programmé la réalisation d'études et d'opérations d'aménagement sur trois années (février 2013 - février 2016).

La présente délibération a pour objectif d'entériner la dernière fiche action avant que le contrat PAS n'arrive à terme.

Il s'agit de créer l'action SPE3 Bis C/ pour la réhabilitation de l'entrée de ville de Spéracèdes.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la création de la fiche action SPE3 Bis C/, annexée à la délibération ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter cette évolution du contrat PAS auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Délibération n°DL2016_010 : Salle intercommunale à vocation culturelle et sportive du haut pays située à Valderoure - Acquisition d'une parcelle complémentaire de 57 m² nécessaire au projet

Dans le cadre du projet de salle intercommunale à vocation culturelle et sportive du haut pays située sur la Commune de Valderoure, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une parcelle complémentaire d'une surface de 57 m² qui appartient à la commune et qui est cédée à l'euro symbolique.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACQUERIR par acte notarié ou administratif, à l'euro symbolique et hors frais d'acte, la parcelle cadastrée D936h d'une contenance totale de 57 m² ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à rédiger l'acte, et à son Premier Vice-président de le signer, ou bien à en confier la rédaction à un notaire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition de ce bien ;
- DE DIRE que le financement correspondant est en partie prévu au budget de l'exercice 2016.

Délibération n°DL2016_011 : Bilan annuel 2015 du programme local de l'habitat (PLH)

Le code de la construction et de l'habitation prévoit de dresser un bilan annuel de réalisation du programme local de l'habitat. Il fait état, au regard des objectifs, de la production annuelle de logements pour 2015, du suivi des actions, et de l'état d'avancement du programme. Il porte sur le périmètre du PLH adopté, à savoir, sur les cinq communes de l'ancienne Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le bilan 2015 du programme local de l'habitat, exposé dans la délibération, sur le territoire des cinq communes de l'ancienne Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence ;
- D'ASSURER la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs réglementaires et ceux définis par le programme local de l'habitat pour la période restant à courir.

Délibération n°DL2016_012 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse - Subventions aux propriétaires occupants

Dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du Pays de Grasse, engagée pour la période allant de mars 2013 à mars 2016, la communauté

d'agglomération attribuée, sous certaines conditions, des aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est sollicitée par 4 propriétaires occupants, pour des subventions s'élevant respectivement à 1 480 €, 6 500 €, 497,10 € et 3 500 €, d'un total d'aides tous partenaires confondus de 3 852 €, 29 414 €, 1 360,10 € et 17 080 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse aux propriétaires occupants suivants :

Propriétaire OPAH2-PO n°49 : Madame Emma THORE

Nature des travaux : Autonomie

Logement subventionné : 25 allée Monsart - 06370 MOUANS-SARTOUX

Subvention CAPG : 1 480,00 €

Propriétaire OPAH2-PO n°50 : Madame Françoise ARAGON

Nature des travaux : HI/Logement très dégradé - Energie

Logement subventionné : 29, chemin des Hautes Chauves - 06130 GRASSE

Subvention et prime CAPG : 6 500,00 €

Avance subvention Région : 3 000,00 €

Propriétaire OPAH2-PO n°51 : Madame Odette CHIANEA

Nature des travaux : Autonomie

Logement subventionné : 47 chemin des Campanettes - 06130 GRASSE

Subvention CAPG : 497,10 €

Propriétaire OPAH2-PO n°52 : Monsieur et Madame Marcel TASSI

Nature des travaux : Energie

Logement subventionné : 471, chemin des Carpenedes - 06580 PEGOMAS

Subvention et prime CAPG : 3 500,00 €

Subvention Région : 1 500,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder au versement de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2016 et suivants au chapitre 204, article 20422, sous fonction 73, programme 0083 et au chapitre 27, article 27632, sous fonction 73, programme 0083 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi des subventions ;
- DE SOLLICITER du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse, conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

Délibération n°DL2016_013 : Délégation de la maîtrise d'ouvrage - Mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées - Construction d'une station d'épuration - Hameau des Lattes - Commune de Saint-Auban

Dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage du programme de mise en place de l'assainissement collectif du hameau des Lattes à Saint-Auban, il convient aujourd'hui d'adopter l'avant-projet/projet, afin de déterminer le montant du programme sur lequel les subventions vont être sollicitées. Il convient en conséquence de modifier et d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel et enfin d'approuver la nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Enfin, il est demandé d'approuver l'avenant de transfert du contrat de maîtrise d'œuvre au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, contrat initialement conclu entre la commune et le cabinet CTH, ainsi que le forfait définitif de rémunération de cette mission.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER l'AVP/PRO du programme de mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées et de construction d'une station d'épuration sur la Commune de Saint-Auban selon détail dans la délibération ;
- D'APPROUVER le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre (18 029 € HT) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, qui annule et remplace la précédente convention, ainsi que tous les documents afférents à ce programme et notamment l'avenant de transfert du contrat de maîtrise d'œuvre de la commune à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- DE PRENDRE ACTE de la nécessité pour la commune de s'engager à ajuster le prix de l'eau à au moins 0,7 €/m³ hors taxes et redevances.

Fait à Grasse, le 2 février 2016


Le Président

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



